

L'ECOTAXE !!!

Nous la payons déjà ...



Le prix du litre d'essence raffinée représente peu par rapport aux nombreuses taxes qu'il subit.

En 2011, la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) nationale (ex-taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, TIPP) atteignait 0,6069 € par litre pour le super sans plomb.

Depuis 2007, les conseils régionaux peuvent majorer la TICPE dans une limite fixée à 1,77 € par hectolitre pour le super sans plomb, avec un maximum de 2,5 centimes par litre.

Depuis 2011, ils peuvent y ajouter une deuxième tranche dans la limite de 0,73 centime par litre pour les supercarburants.

Le montant de la TICPE s'est élevé en 2010 à 23.9 milliards d'euros et a ainsi rapporté 14.2 milliards d'euros à l'Etat (soit 5,4 % des recettes) , 6 milliards d'euros aux départements et 3.7 milliards d'euros aux régions.

A toutes ces taxes s'ajoute la TVA à 19,6 % dont le produit a représenté 8,3 milliards d'euros (soit 6%) en 2010 sur les 126.5 milliards d'euros collectés. En 2010, La TVA représente 46.80 % des recettes de l'Etat.

Alain

Sources :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pétrole :

[Ressources, approvisionnement, cours, fiscalité](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Petrole,311-.html)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Petrole,311-.html>

[La fiscalité des produits pétroliers et gaziers](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/15_La_fiscalite_des_produits_petroliers_et_gaziers.pdf)

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/15_La_fiscalite_des_produits_petroliers_et_gaziers.pdf